

Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n°71 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de 2 classes provisoires et de blocs sanitaires types « Portakabin » au collège de Grand-Champ

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances composée de :

M. Samuel Freuler 1er membre
M. Georges Grandjean, rapporteur
M. Eric Dällenbach
Mme Isabelle Wegmann
Mme Angelita Galvez
M. David Biemmi
Mme Iulica Gorgoni
M. Rasul Mawjee
M. Jérôme Frachebourg

s'est réunie par vidéo-conférence les 2 et 16 avril 2020.
Tous les membres ont participé aux 2 séances.

Remerciements

Nous remercions les Municipaux, ainsi que les chefs de service en charge des dicastères concernés pour les réponses à nos questions.

Préambule

La rentrée scolaire 2020/2021 au niveau du secondaire, dont les élèves sont enclassés au collège de Grand-Champ, prévoit une augmentation de 25 élèves. Le collège de Grand-Champ ne dispose actuellement d'aucune classe de réserve. Par ce préavis, la Municipalité demande un crédit pour la mise à disposition de 2 classes supplémentaires de type « Portakabin ». Le crédit prévoit également l'option pour 2 classes supplémentaires pour la rentrée 2021/2022. Ces installations sont prévues pour une durée prévisionnelle de 5 ans ; respectivement 4 ans.

Informations

L'absence de réserve de classes pour nos établissements primaires et secondaires préoccupe la Municipalité depuis quelques années déjà. Des mesures ont été prises; comme lors de la construction du bâtiment de l'UAPE des Perrerets où le dernier étage offre des salles de « dégagement » pour les classes primaires. Pour la rentrée 2019, 2 salles supplémentaires de type « Portakabin » ont été mises à disposition au collège de Mauverney.

La Municipalité a chargé le Service des bâtiments et de l'urbanisme de procéder à une étude sur les possibilités de mettre à disposition de nouvelles salles de classe. Il s'avère que la surélévation des bâtiments de Grand-Champ et de Mauverney offre un potentiel de développement. Il sera échelonné dans le temps et pourrait couvrir les besoins démographiques à l'horizon 2026, voire jusqu'en 2030.

Une présentation des études en cours sera faite prochainement au Conseil communal. Ce devrait être l'occasion de présenter une planification claire des enclassements à venir en lien avec les futures constructions scolaires plutôt que de présenter au coup par coup des préavis relatifs à des locations de « Portakabin ».

Selon les prévisions, lors de la rentrée d'août 2020, l'effectif total des élèves à enclasser sera de 1747; soit une augmentation de 37 enfants ; dont 25 supplémentaires au niveau secondaire et 12 au niveau primaire.

L'établissement primaire bénéficiera de la mise à disposition de 5 nouvelles classes aux Perrerets. Le projet de planification fait apparaître 4 classes non occupées à la rentrée. La solution d'utiliser des classes du primaire par le secondaire a été évoquée et discutée avec les deux directeurs. Au vu de l'organisation respective des deux établissements et des différences dans l'enseignement cette solution n'a pas été retenue. La seule exception est pour la salle de dessin qui sera commune primaire - secondaire et qui se trouvera aux Tuillières. La COFIN regrette cette absence de collaboration entre les deux établissements.

La COFIN regrette aussi que le manque de planification et anticipation nous oblige à enclasser les élèves dans des « Portakabin ». La COFIN aurait souhaité que des solutions pérennes soient envisagées et les frais engagés pour l'aménagement et location des « Portakabin » soient mieux utilisés.

Vu l'urgence et manque de solution alternative, la COFIN préavis favorablement pour les 2 classes nécessaires pour la rentrée 2020, soit la 1ère partie (CHF 351'300.-) de la demande de crédit du présent préavis. Il est important que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. La Municipalité doit pouvoir disposer du crédit nécessaire à cet aménagement.

Par contre, la COFIN propose au Conseil communal de ne pas accorder le crédit pour l'option de 2 classes supplémentaires pour la rentrée 2021/2022. A cet effet, nous proposons d'assortir notre décision d'un amendement afin de diminuer la demande de crédit d'un montant de CHF 206'200.- Cette demande devra être reformulée en fonction des besoins que fera ressortir le projet de planification des classes pour l'année 2021/2022.

Avec la crise actuelle, nous vivons de profonds changements de paradigme. Vu la péjoration prévisible des rentrées fiscales, il y aura lieu, dans les mois à venir, d'être plus circonspect pour toutes les demandes de crédit. Comme mentionné ci-dessus, la COFIN souhaite avoir des éclaircissements sur les projets de surélévation de certains bâtiments scolaires. L'exploitation maximale de toutes les possibilités d'enclassement à disposition devraient être utilisées ; aucune salle ne devrait rester libre.

Le processus mis en place par le Conseil d'État pour l'acceptation de ce préavis, même si nous pouvons le traiter à satisfaction de droit, ne permet pas d'avoir une discussion idoine. Ce ne sont donc que des crédits urgents qui peuvent être validés, dans notre cas l'installation des « Portakabin » pour la rentrée 2020.

Au niveau des frais d'exploitations, ceux-ci sont identiques à ceux budgétés pour les « Portakabin » à Mauverney.

Remarque : la COFIN s'est étonnée que l'entier de la dépense soit considéré comme un investissement ; en particulier le coût des locations qui devrait faire partie des charges financées par le budget. La Municipalité a pris le parti de ne pas séparer le financement des coûts et de l'amortir sur 5 ans. Ce qui, finalement, ne modifie pas les charges annuelles des comptes communaux.

Amendement

La COFIN propose au Conseil communal de renoncer à accorder le crédit pour l'option d'installation de deux classes supplémentaires pour l'année scolaire 2021 / 2022 dont le coût, selon le préavis 71, est de CHF 206'200.-.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis 71 amendé, soit:

- d'accorder un crédit de CHF 351'300.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 351'300.-

Pour la Commission des finances :

Samuel Freuler
1er membre,

Georges Grandjean
Rapporteur

Angelita Galvez
Membre

Iulica Gorgoni
Membre

Isabelle Wegmann
Membre

Eric Dallenbach
Membre

Rasul Mawjee
Membre

David Biemmi
Membre

Jérôme Frachebourg
Membre